



SERVICES

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

16 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Optique Lunetterie

Le ROF s'oppose pour la 2^{ème} fois en moins d'un an à l'extension d'un accord salaires dans la branche pour quelques centimes.

Trois organisations syndicales de salariés de la branche de l'Optique Lunetterie de détail ont quitté la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) le 3 février dernier face à la situation inacceptable dans laquelle les salariés sont plongés.

En effet, après s'être opposé à un accord salaire signé en avril 2022 et qui prenait en compte l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai (avec un 1^{er} niveau à 1,42€ mensuel du SMIC) contrairement à leur proposition, le ROF, syndicat patronal majoritaire dans la branche de l'Optique Lunetterie de détail, a annoncé officiellement lors de la dernière CPPNI, s'opposer de nouveau à l'extension d'un accord salaires proposé par la FNOF et signé le 17 novembre dernier.

Nous ne connaissons pas encore les raisons d'une telle action d'autant plus que la proposition du ROF présentait quasiment les mêmes montants que celle signée. Comment est-ce que les gros groupes que le ROF représente, malgré les marges que connaît le marché de l'optique, ne seraient-ils pas en capacité d'assumer une hausse des minima de salaires que les petites entreprises de la branche (qui représentent 96% des entreprises de la branche) sont prêtes à assumer ?

Ce procédé, indigne d'une organisation patronale représentative, va laisser nombre de salariés aux minima de branche au SMIC et sans revalorisation dans le contexte inflationniste que nous connaissons et cela sans même prendre la peine de proposer une autre grille de minima. Ainsi, le ROF gagne encore quelques mois car même s'il avait l'intention de faire une nouvelle proposition, le temps de la signer et de l'étendre nous amènerait à l'été au minimum.

Nous espérons que les adhérents et membres du conseil d'administration du ROF sauront raison garder et laisser cet accord salaires entrer en vigueur afin de ne pas aggraver encore plus la crise du pouvoir d'achat que subissent les salariés.

Flavie Bolard
Secrétaire fédérale
06 07 15 73 60

Adrien Guellec
Secrétaire national
07 69 48 73 47

Relations Presse :
Odile Stanciu 06
21 62 05 05
stanciuo@cfdt-services.fr